



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LOI D'ACCÉLÉRATION DES ENR

Mardi 10 octobre 2023

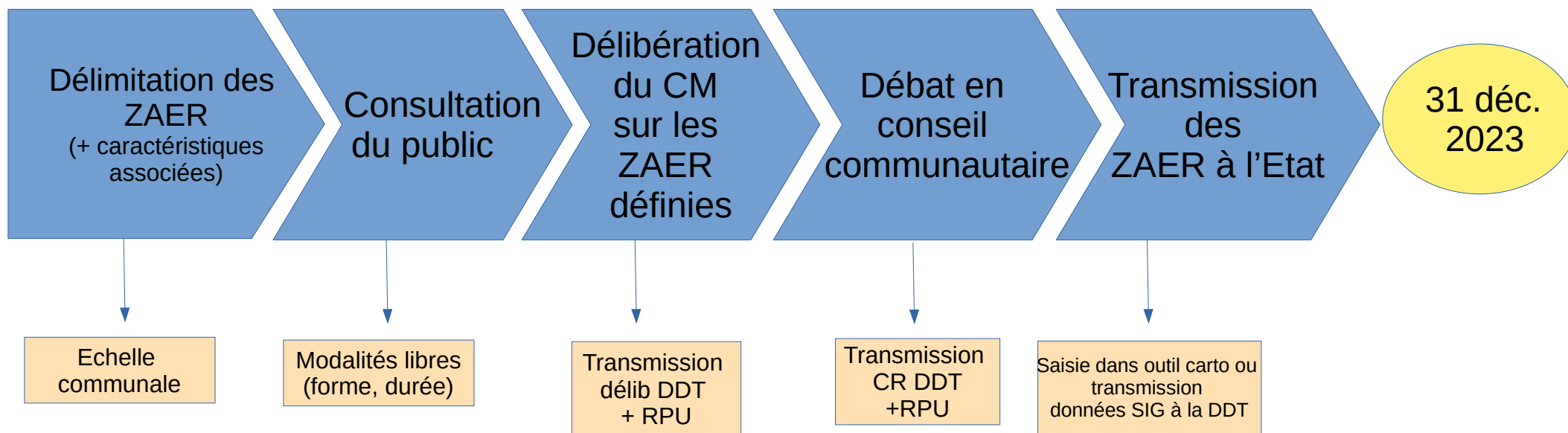
Actualités

- Comité Régional de l'Énergie est créé – communication à venir
- Décret sur agrivoltaïsme en discussion – pas de date de publication connue
- Interface de saisie sur le portail national

Concertation locale & Calendrier



Cohérence à l'échelle EPCI



Comment délimiter des zones d'accélération ?

Cadre général

- Délimiter un périmètre géographique
- Y associer une EnR et ses caractéristiques
- Eventuellement des éléments sur le potentiel de production attendu

Expliquer ce qui a conduit à retenir ce secteur pour cette EnR – les critères

In fine, saisie dans un outil cartographique – *en attente de précisions du ministère sur les modalités exactes.*

Éolien

Contraintes déjà pré-identifiées grâce au travail DREAL sur la **carte des zones favorables** : travail de synthèse des enjeux (patrimoine, habitations, biodiversité, etc) et identification des zones favorables réalisé au niveau régional

Réfléchir à l'implantation de parc éolien au sein des zones de niveau **2** (violet clair : « favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux ») et **3** (violet foncé: « favorable sous réserve de prise en compte d'enjeux locaux »)

Parcs existants pouvant faire l'objet d'un repowering dans les prochaines années

Conseils / points de vigilance pour définir les zones d'accélération pour éolien

Zones d'accélération pour l'éolien :

- raisonner en nombre de mats ;
- une éolienne de 180 m avec un rotor de 150 m c'est une puissance de 4 MW à 5,7 MW selon les modèles ;
- distance inter-éoliennes minimale pour éviter les effets de sillage : 400 m pour machines de 150 m, 550 m au-delà de ce gabarit ;
- compte tenu des caractéristiques paysagères du Loiret, identifier des secteurs propices à l'implantation dense avec de nombreux mâts (implantation en bouquets – organisation en quadrillage) et la densification autour des mats existants quand il y en a ;
- laisser des espaces de respiration entre ces zones potentiellement denses ;
- prendre en compte les projets connus et soutenus par les élus qui seraient en zones favorables ;

Point de vigilance : la carto éolien n'a pas pris en compte les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme mais seulement la distance d'éloignement réglementaire de 500 m autour des habitations existantes.



Photovoltaïque

Forte dynamique dans le Loiret

Enjeu de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

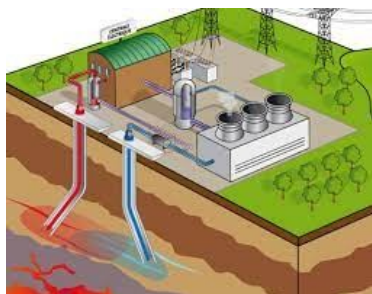
Nouvelles contraintes réglementaires sur toiture / ombrières

- Identifier les **projets connus** (parcelle et puissance)
- Identifier des **secteurs propices (friches ou zones dégradées)**

Méthanisation



- Gisement important sur le territoire
 - Identifier les secteurs propices (éloignement du bourg, infrastructures routières)
 - Prendre en compte les installations de méthanisation existantes ou en projets
- => possibilité de **délimiter de larges zones avec un nombre de méthaniseurs associé**



Biomasse / Géothermie

Il y a du potentiel partout sur le territoire avec localement des contraintes réglementaires (SDAGE pour les prélèvements pour la géothermie)

=> Identifier les **projets connus**

Données associées aux ZAER

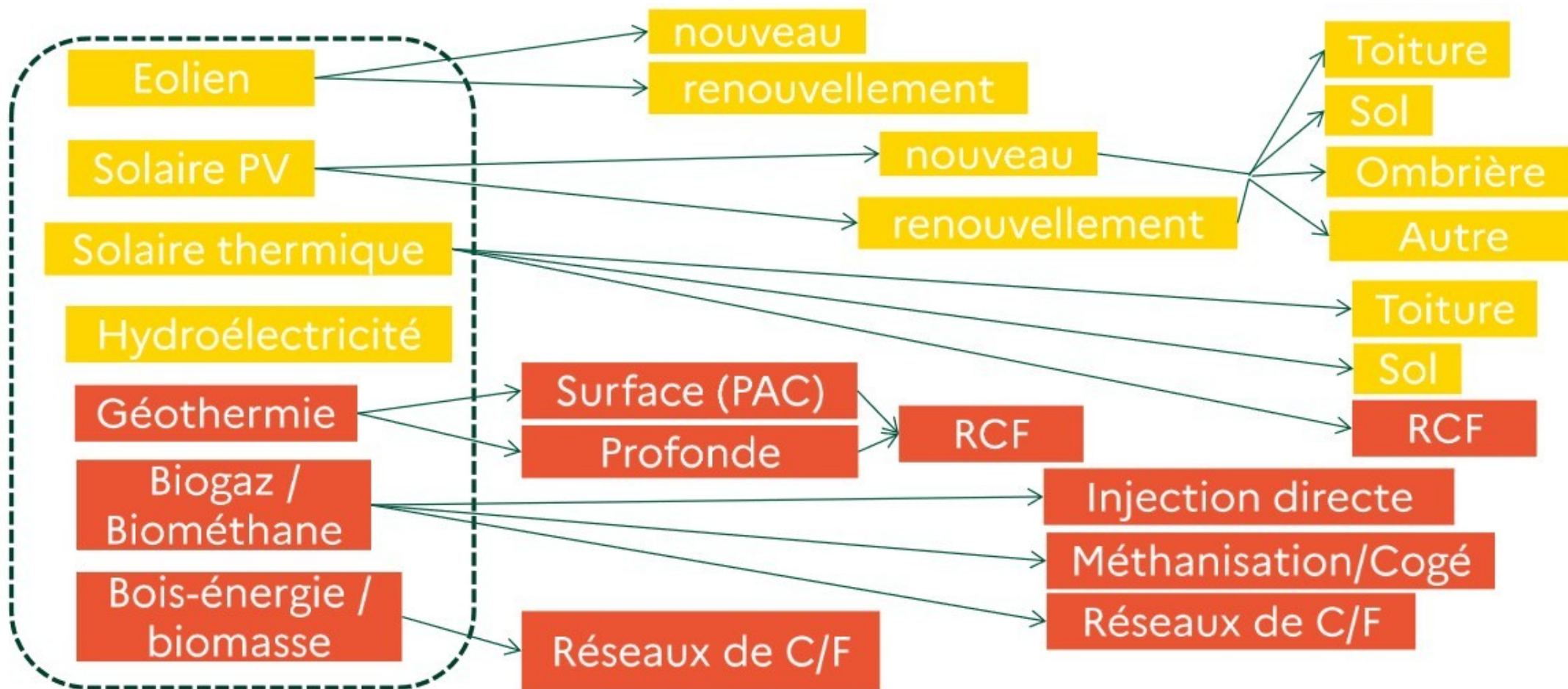
- Nom de la zone
- Filière de production d'énergie
- Détail sur l'EnR (nouveau / renouvellement ; toiture-sol-ombrière ; géothermie de surface ou profonde)
- *Production estimée**
- *Puissance installée**
- Usage du sol :

Usages du sol

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Friche agricole | - Artificialisé |
| - Friche industrielle | - Zone à urbaniser |
| - Ancienne carrière | - Forêt |
| - Parking | - Batiments |
| - Jachère | - Autres |

Données associées aux ZAER

Détail sur l'EnR



Tour de table

- Organisation et avancées sur le territoire : *réunions avec communes ? Courrier d'information ? Retours ? Pistes sur consultation ? Zones déjà identifiées ? Calendrier défini ?*
- Interrogations locales



Réseau référents EPCI



Échanges techniques réguliers :

- un référent par EPCI identifié
- constituer un réseau
- réunions régulières pour échanger sur les avancées, les difficultés et les actualités

→ Fréquence ?

→ Modalités (visio ? Présentiel « tournant » sur le Loiret?)

→ 7/11 matin ou 14 /11 après midi

- Relai des questionnements locaux
- Synthèse des remontées au niveau EPCI
- Préparation du débat
- Interlocuteur privilégié



© pel - pixabay.com

Organisation réseau

- Sujets webinaires ? PV toiture – cadastre solaire ?
- Modèle délibération CM
- FAQ ?
- Support présentation ?





**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI DE VOTRE ATTENTION

